



Institut Paul Bouchet

Château de Goutelas – 277, route de Goutelas – 42130 Marcoux
Association déclarée en Préfecture le 25 juin 2019 sous le n° W751252888
J.O. 29 juin 2019

<p>L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE : UNE ILLUSTRATION DE L'ÉGALE DIGNITÉ</p>
--

Hommage à Paul BOUCHET

Maison des Avocats à Lyon
jeudi 04 juillet 2024, 9H - 13H

1ère Table Ronde – Une maison pour les avocats, une aventure singulière et une affirmation d'indépendance

Bonjour à tous,

Bonjour spécialement à ceux que je n'ai pu encore saluer.

Je suis heureux de me retrouver parmi vous, certains venus de loin, levés tôt, mais qui n'auraient pas voulu manquer cet hommage rendu à Paul Bouchet.

Hommage prospectif, car même si seront évoqués des aspects anciens, ce sera pour mieux saisir **le Souffle** qui animait Paul et qu'il a su communiquer :

un Souffle porteur d'une Espérance et d'une action,

un Souffle dont je sais qu'il est à l'œuvre dans vos réalisations d'aujourd'hui !

Me permettez-vous ce bref liminaire, pour souligner combien l'attachement de Paul à *l'égale dignité* prend aujourd'hui une résonance particulière, dans la mesure où certains voudraient la conditionner à une identité nationale et non plus au fait d'être simplement un être humain.

Or *l'égale dignité de tous* est de nature inconditionnelle, même si ses modalités peuvent prendre des tournures différentes selon les traditions nationales.

Pour Paul, comme pour tous les humanistes, le *kalòs kágaθòs* a une vocation universelle.

À l'aube de son accession au Bâtonnat, Paul avait clairement défini son programme : ***du temps, un lieu, un idéal***, pour que puisse pleinement s'exercer la Défense, *la Libre Défense*, afin de faire advenir *un monde plus juste, mais aussi un monde plus beau, de cette beauté qui rime avec bonté*. Il voulait entraîner le Barreau tout entier dans une démarche active et concrète qui réalise cet idéal de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. En ce sens, la Maison des Avocats fut une extraordinaire aventure humaniste.

À dire vrai, cette maison n'était pas la première : quelques années plus tôt, à l'instigation d'Ugo Iannucci de retour d'un voyage à Barcelone, qui avait vu comment s'était organisé le Barreau de cette ville en acquérant un immeuble dans lequel il pouvait se retrouver pour faire échec aux lois dictatoriales empêchant toute réunion dans un lieu public, l'Ordre de Lyon avait aménagé un petit appartement à proximité du Palais, dans lequel se tinrent, de manière plus commode qu'à la seule bibliothèque au sein du Palais de Justice, les réunions du Conseil et surtout les Commissions nouvellement créées (notamment la Commission Prospective), ainsi que les réunions des syndicats d'avocats.

Mais, aux yeux de Paul Bouchet, il fallait autre chose, autre chose qui incarnât une ambition plus grande et qui, affirmant l'indépendance du Barreau dont les services étaient jusqu'alors circonscrits dans les locaux que l'institution judiciaire voulait bien leur concéder, lui permit non seulement de se saisir à la fois de droits nouveaux et de questions de société auxquels il ne pouvait rester étranger, mais encore d'apporter réponse à des besoins évidents auprès d'un public se confrontant à un droit souvent bien obscur.

La Maison du 60, rue Saint-Jean n'était donc pas la première, mais ce fut celle qui, pour la première fois en France, put s'ouvrir pleinement à la Cité et au monde,

- en accueillant le public dans des locaux dignes pour des consultations gratuites spécialisées et de qualité
- en promouvant en son sein des colloques d'excellentes tenues
- en hébergeant non seulement l'ensemble des services de l'Ordre, y compris les boîtes des avocats, mais aussi le Centre de formation professionnel qui allait devenir l'école des avocats.

Face au succès qu'elles rencontrèrent d'emblée, les consultations gratuites essaimèrent très rapidement dans les mairies d'arrondissements et les villes ou villages alentours.

Même si aux yeux de Paul, ce projet de réhabilitation était bien structuré dès l'abord, il ne pouvait cependant prendre corps que s'il était adopté par un noyau suffisant d'avocats convaincus de son bien-fondé. Il était d'ailleurs caractéristique de la démarche de Paul de savoir favoriser le consensus et par la suite, la plupart des décisions du Conseil sous son Bâtonnat seront prises à l'unanimité.

Il est significatif en outre que, seule en France, cette maison s'appelle *Maison des Avocats* et non comme partout ailleurs, *Maison de l'Avocat*, soulignant ainsi – bien loin de l'impersonnel – le caractère collectif de l'entreprise, d'une collectivité vivante et agissante au service du citoyen.

Je me souviens de cette première visite dans un immeuble crasseux et à l'abandon, visite nocturne qui avait pour but de savoir si les jeunes avocats entreraient dans la démarche d'une hypothétique restauration en même temps que d'une manière nouvelle d'appréhender leur exercice professionnel ; la réponse fut immédiatement enthousiaste, même si certains étaient pris de quelques doutes.

Nous allions marcher dans les pas de grands ancêtres puisqu'après que la partie la plus ancienne de l'immeuble, celle donnant sur la rue Saint-Jean, eût dès le XIV^e siècle servi d'auberge dans laquelle se réunissait la *Joyeuse Confrérie de la Bazoche*, l'autre partie donnant sur la cour (qui ce soir prendra la dénomination d'*Espace Paul Bouchet*), avec ses douze arcades toscanes en trois galeries superposées exprimant l'esprit de la Renaissance, avait été animée par une lignée de juristes lyonnais, les Croppet de Saint-Romain, dont ce fut la demeure.

L'aventure – car ce fut un défi et une aventure, aventure singulière qui durant deux étés, vit tous les week-ends une équipe d'avocats s'activer dans cette maison pour des travaux de déblaiement (elle avait servi de dépotoir à tout le quartier pendant dix ans et il fallut 50 bennes de ville pour tout évacuer), travaux de déblaiement suivis du piquage des murs et du sablage des plafonds, de beaux plafonds à la française en pin rouge – l'aventure donc, ne pouvait advenir qu'avec l'adhésion intellectuelle et très concrète de ce groupe de quelque 70 confrères, et aussi, oserai-je le dire, avec l'adhésion spirituelle de quelques-uns.

Aventure singulière qui permit de reloger dans des conditions plus décentes les rares occupants de cette maison, notamment une personne âgée qui put rester dans le quartier, aventure singulière qui permit avec Paul de singuliers colloques sur le droit, sur la Justice, sur le rôle des avocats...

Ce mélange d'attentions concrètes et de débats intellectuels, de rappels historiques servant de tremplin à l'action d'aujourd'hui, cette convivialité et pour certains ce compagnonnage, furent assurément l'une des meilleures écoles pour de jeunes avocats soucieux de prendre leur avenir dans une perspective de service.

Alors que paradoxalement l'acte d'acquisition fut signé par le prédécesseur de Paul au Bâtonnat, le Bâtonnier Jean Corsin, et que la maison fut occupée pour la première fois par son successeur, le Bâtonnier Alain de la Servette, elle portait les prémices de la manière dont Paul allait conduire l'Ordre sur des chemins jusqu'alors inconnus. Cette maison entendait manifester en effet que les avocats n'étaient plus seulement des auxiliaires de justice défendant des intérêts particuliers, mais que – partenaires de justice – ils avaient le souci du Bien Commun et prenaient en compte la défense de l'intérêt général en participant à la vie de la Cité et à la réflexion sur de grandes questions de société (telle la loi *Sécurité et Liberté*).

Audace et fierté : la maison en fut le vecteur car, en même temps que les avocats s'ouvraient au monde d'une manière pour eux inhabituelle, ils découvraient d'autres champs à conquérir, ce qu'allait accentuer la fusion avec les Conseils juridiques. Non point phalanstères mais communautés vivantes, accueillis en cette maison sur un mode nouveau, les syndicats en furent revivifiés.

Sortant de sa torpeur, le Barreau renouait avec son histoire et mettait à l'honneur les Antoine-François Prost de Royer (un Bâtonnier devenu Lieutenant Général de Police), Claude Brossette (le fondateur de l'Académie de Lyon), Henri Germain (le fondateur du Crédit Lyonnais), Michel-Ange Perrier, Jean Appleton, Albert Mouisset, Georges Cohendy, Henri Colliard...

Encore en chantier ou bien les plâtres à peine essuyés, vinrent en ces lieux des personnalités aussi différentes, voire contrastées, que François Perroux (Professeur au Collège de France), Albert Tévoédjrè (grand universitaire africain), Alain Peyrefitte, Gisèle Halimi ou Robert Badinter.

Ce changement de perspective, de rôle, de responsabilité, était déjà devenu évident à travers la restauration d'un bâti qui allait servir d'exemple et de vitrine à tout un quartier : nombreuses furent les photos représentant la Maison des Avocats pour mettre en valeur les aspects touristiques du Vieux Lyon.

Dans le respect de l'architecture et à l'encontre de l'avis des architectes, plutôt qu'un contraste trop marqué entre les couleurs des crépis extérieurs, avait été préféré un nuancier plus doux, pour rester dans l'esprit d'un cloître toscan, plutôt que celui d'un palais romain ; il fallait également inviter les avocats à quitter un palais non pas pour en investir un autre, mais pour se mettre au service de la population.

À cet égard, avait été voulue comme une ligne directrice, dans l'embrasement de l'ouverture découverte dans la cave derrière un volet de bois et donnant directement sur le puits, gravée ici par un compagnon tailleur de pierre qui travaillait à la cathédrale Saint-Jean, cette sentence que l'on retrouve à Delphes sur la margelle des puits sacrés : γε κυε υπερκυε – *Féconde, enfante, ré-enfante !*

Et en effet, il s'agissait bien, à travers un parcours de recherche de la Sagesse inscrit dans la pierre et qu'il serait trop long de détailler ici, de **donner à penser pour mieux agir**.

Alors que, pour la première fois, le Barreau de Lyon se tournant vers l'international, marquait sa solidarité avec des Confrères étrangers – brésiliens en l'espèce – qui prenaient des risques insensés mettant leur vie en jeu pour la défense de paysans injustement expulsés de leurs terres, la *Lettre des Chrétiens de Lyon et de Vienne en Gaule à leurs frères d'Asie et de Phrygie, qui partagent avec eux la même Foi et la même Espérance*, cette lettre faisant récit du procès des martyrs de Lyon en l'an 177, rappelait que le dénommé Epagathus avait pris leur défense en tant qu'avocat et qu'il avait eu lui-même à subir le martyr ! Cette lettre dont le texte agrandi, dans les trois langues, grecque, latine et française, figure toujours dans les locaux de l'école des avocats.

L'élan était donné : depuis il a perduré, et récemment encore notre Ordre est venu en soutien de défenseurs des Droits de l'Homme en Turquie et en Tunisie.

